



Commune de
Villorsonnens

BULLETIN COMMUNAL

N° 50

NOVEMBRE 2019

ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE CONVOCATION

Les citoyennes et citoyens actifs de la commune de Villorsonnens sont convoqués en assemblée communale le

mardi 17 décembre 2019, à 20h00
à la Halle polyvalente, à Orsonnens.

TRACTANDA

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 14 mai 2019. Le procès-verbal ne sera pas lu. Il peut être consulté au bureau communal ou sur le site Internet : www.villorsonnens.com
2. Budget 2020
 - 2.1 Présentation générale du budget d'investissement et de fonctionnement
 - 2.2 Budget des investissements, financements et rapports de la Commission financière
 - a) Réalisation d'un trottoir et d'un arrêt de bus entre la nouvelle école et les immeubles secteur Les Léchères à Orsonnens
 - b) Réalisation d'un collecteur d'eaux claires sous le futur trottoir, secteur Orsonnens
 - c) Achat d'une parcelle de terrain de 1'100 m² située en zone village, secteur Orsonnens (304NM) à détacher
 - 2.3 Budget de fonctionnement et rapport de la Commission financière
 - 2.4 Vote du budget d'investissement et de fonctionnement
3. Commission de naturalisation : nomination d'un membre
4. Règlement relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires : approbation d'un nouveau règlement
5. Association à Buts Multiples des communes de la Glâne/ABMG : approbation des modifications de l'art. 2 (buts) et de l'art. 10 (attributions) des statuts
6. Divers

Les documents soumis à l'assemblée communale peuvent être consultés sur le site internet www.villorsonnens.com ou à l'administration communale durant les heures d'ouverture.

Le Conseil communal

Informations sur l'ordre du jour

2. Budget 2020

Budget fonctionnement :

Pour la deuxième année consécutive, le budget de fonctionnement prévoit un déficit. Le Conseil communal a dû réduire certains postes du budget pour descendre en dessous du 5% de perte autorisé. Notre budget de fonctionnement 2020 présente un déficit de Fr. 249'500.-.

Investissements

a) Réalisation d'un trottoir et d'un arrêt de bus entre la nouvelle école et les immeubles secteur Les Léchères à Orsonnens

Suite à l'acceptation du crédit d'étude lors de l'Assemblée communale du 15 mai 2018 pour une étude globale concernant l'amélioration de la mobilité et de la sécurité sur et aux abords des routes de nos quatre villages, le Conseil communal vous propose, en première étape, la réalisation d'un trottoir reliant la nouvelle école d'Orsonnens aux immeubles du secteur Les Léchères, d'une longueur totale de 620 m.

Sur le secteur de la route communale, ce trottoir haut reliera l'école au nouvel arrêt de bus TPF qui sera réalisé conformément aux nouvelles normes devant le restaurant du Cheval Blanc. Le carrefour sur la route cantonale sera amélioré et une terrasse sera aménagée devant le restaurant en y intégrant la fontaine existante. Des places de parc supplémentaires seront aménagées à l'arrière du restaurant. Ce trottoir permettra par la même occasion de corriger les 2 virages devant le local des pompiers et du jardin du Foyer du Radeau en déplaçant les murs, ce qui améliorera la visibilité et permettra le croisement de 2 bus TPF. Suite au contrôle par caméra dans le collecteur d'eaux claires en bordure de la route, il est constaté que ce collecteur nécessite une réfection complète. Un nouveau collecteur sera réalisé sous le trottoir et permettra par la même occasion la mise en système séparatif de ce secteur du village. Ce collecteur faisant partie de l'épuration, le montant sera voté dans le prochain chapitre des investissements.

Sur le secteur de la route cantonale, le trottoir haut reliera l'arrêt de bus et les immeubles de la route des Léchères et sera réalisé sur le côté gauche de la route cantonale en direction de Villargiroud. Le projet de ce trottoir doit prendre en compte le concept Valtraloc imposé par le Service des Ponts et Chaussées, ce qui contraint à prévoir une porte d'entrée au bas de la Gotta et un rétrécissement à la hauteur de l'habitation de M. Michel Chassot. Ce projet a été réalisé en étroite collaboration avec le Service des Ponts et Chaussées et respecte toutes les normes techniques en vigueur. En raison de la proximité du nouvel arrêt de bus devant le restaurant, l'arrêt de bus de La Gotta sera supprimé.

Au niveau des emprises de terrain, 26 parcelles sont touchées sur la totalité du trottoir et une convention d'emprise est présentée à chaque propriétaire.

Le montant total de l'investissement sera réparti comme suit :

| | |
|--|-------------------------------|
| Travaux de génie civil : | Fr. 1'062'640.- |
| Honoraires ingénieurs et géomètres, suivi des travaux et décomptes : | Fr. 180'649.- |
| Frais d'acquisitions et inscriptions au Registre Foncier : | Fr. 101'400.- |
| TVA de 7.7% : | Fr. 103'541.- |
| Montant total de l'investissement | <u>Fr. 1'448'230.-</u> |

Le Conseil communal vous propose d'accepter ce projet de trottoir et d'arrêt de bus pour un montant total de Fr. 1'448'230.-, arrondi à **Fr. 1'448'000.-**.

Financement par un emprunt

b) Réalisation d'un collecteur d'eaux claires sous le futur trottoir à Orsonnens

Dans le cadre de la réalisation du nouveau trottoir secteur route communale et suite au contrôle caméra du collecteur d'eaux claires récoltants les eaux de la route, il y a été constaté de nombreuses fissures et affaissements sur toute sa longueur. Le Conseil communal décide de profiter de le refaire à neuf dans le cadre des travaux du trottoir, ce qui permettra par la même occasion de mettre ce secteur en système séparatif. Ces travaux seront financés par le fonds de réserve à disposition.

Montant de l'investissement : **Fr. 186'000.-**.

Financement par la réserve.

c) Achat d'une parcelle de terrain de 1'100 m² située en zone village, secteur Orsonnens (304NM) à détacher

Dans la perspective d'une possible extension des infrastructures scolaires, voir d'autres aménagements au vu de l'augmentation constante de la population, le Conseil communal a approché M. Claude Page, propriétaire du terrain sis à proximité de la Halle polyvalente et de Grangécole à Orsonnens. Après négociation, M. Page est disposé à céder une surface de 1'100 m² située en zone village au prix de Fr. 170.- /m².

La Commune vient de vendre les dernières parcelles situées en zone d'activités, il semble donc important de créer une nouvelle réserve de terrain et cet achat est vraiment une opportunité.

Le Conseil communal n'ayant pas la délégation de compétence pour acheter du terrain, l'assemblée est invitée à voter l'acquisition de cette parcelle pour un montant total de Fr. 187'000.-.

Montant de l'investissement : **Fr. 187'000.-**

Financement par les liquidités communales

3. Nomination d'un nouveau membre à la Commission des naturalisations

Suite à la démission de Mme Elisabeth Bifrare, le Conseil communal recherche un nouveau membre pour sa commission de naturalisation.

4. Règlement relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires : approbation d'un nouveau règlement

La Loi du 19 décembre 2014 sur la médecine dentaire scolaire (LMDS ; RSF 413.5.1) est entrée en vigueur le 1er août 2016 et remplace l'ancienne Loi du 27 septembre 1990 sur la prophylaxie et les soins dentaires scolaires.

Selon l'article 15 LMDS, les Communes participent aux coûts des contrôles et des soins en faveur des élèves domiciliés ou, s'ils sont sous curatelle, résidant sur leur territoire et qui se trouvent dans une situation économique modeste (al. 1). Les conditions, le montant et les modalités de versement de cette participation sont fixés dans un règlement communal de portée générale soumis à l'approbation de la Direction de la santé et des affaires sociales/DSAS.

Notre ancien règlement communal n'étant plus en adéquation avec la nouvelle législation, le Conseil communal a établi un nouveau règlement relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires et qui reprend pour l'essentiel le règlement-type établi par la DSAS, avec un barème adapté à notre situation. Ce document a été soumis à l'examen préalable auprès de la DSAS. Les modifications requises ont toutes été effectuées et la version présentée a obtenu l'aval des Services cantonaux.

Le Conseil communal propose à l'assemblée communale d'adopter le Règlement communal relatif à la participation communale aux coûts des traitements dentaires scolaires.

Le nouveau règlement est disponible sur le site internet www.villorsonnens.com et à l'administration communale.

5. Association à Buts Multiples des communes de la Glâne/ABMG

Modification de l'art. 2 (buts) et de l'art. 10 (attributions) des statuts de l'ABMG

L'Association à Buts Multiples des communes de la Glâne (ABMG) est une Association Intercommunale qui gère pour les communes et à leur décharge les questions relatives à la protection de la population, la protection de l'enfant et de l'adulte et les structures d'accueil extrafamilial de jour. En vertu de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATeC), le district a l'obligation d'établir un Plan Directeur Régional (PDR). Afin de pouvoir coordonner cette tâche au niveau régional, il a été proposé que ce soit une nouvelle mission pour l'ABMG. Pour cela, il est nécessaire de modifier les statuts de l'ABMG sur deux différents articles.

Art. 2 – Buts

Ajout des buts suivants :

d) de promouvoir sur le plan régional l'ensemble des aspects du développement.

e) de procéder notamment aux études en rapport avec l'aménagement, au sens des articles 28 et 29 de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATeC), et en rapport avec la conception générale du développement économique, au sens de l'article 5 de la loi sur la promotion économique régionale (LPEc).

Art. 10 – Attributions

Ajout de l'attribution suivante :

m^{bis}) elle adopte, sous réserve d'approbation par les instances supérieures, des plans directeurs régionaux;

Les modifications des statuts susmentionnées sont soumises l'acceptation des assemblées communales de toutes les communes membres.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal invite l'assemblée communale à approuver les modifications des statuts de l'Association à Buts Multiples des communes de la Glâne/ABMG.

DIVERSES INFORMATIONS

* 🌀 * * * 🌀 * * * 🌀 * * * 🌀 * * * 🌀 * * * 🌀 * * * 🌀 * * * 🌀 * * * 🌀 * * * 🌀 * * * 🌀 * * * 🌀 *

MISE EN SERVICE DES CONTENEURS SEMI-ENTERRES

Dès le 1^{er} janvier 2020, les sacs Air-Pro Glâne devront être déposés dans les conteneurs semi-enterrés qui se trouvent à Chavannes-sous-Orsonnens à proximité de l'ancienne école, à Orsonnens derrière le café du Cheval-Blanc et à Villarsiviriaux sur la place de parc communale. A Villargiroud, le système de récolte est inchangé.

Nous profitons de rappeler que seuls les sacs Air-Pro Glâne sont autorisés. Des contrôles réguliers seront effectués. En cas de non-respect du Règlement relatif à la gestion des déchets, des émoluments peuvent être facturés selon l'article 27 qui stipule que : «¹Toute contravention aux articles 5 à 12 et à l'art. 19 du présent règlement est passible d'une amende de Fr 20.00 à Fr 1'000.00 selon la gravité du cas. ».

La déchetterie reste bien entendu le point de récolte de tous les autres déchets.

Merci de votre bienveillante attention.

RÉAFFECTATION DES ANCIENS BÂTIMENTS SCOLAIRES

Lors de la dernière assemblée communale, un montant de Fr. 40'000 a été accepté dans le but d'approcher des bureaux d'architectes pour livrer des études sommaires concernant les sites de Villarsiviriaux, Villargiroud et Chavannes.

Le groupe de travail, en collaboration avec le Conseil communal a préparé un cahier des charges ainsi qu'une liste de bureaux d'architectes, afin de solliciter des offres.

Après validation par le Conseil communal, les demandes d'offres ont été adressées à ces bureaux. Plusieurs d'entre eux ont fait parvenir un dossier.

Ceux-ci ont été ensuite transmis par le Conseil communal au groupe de travail pour faire une première sélection. Des informations complémentaires quant à l'avancement du traitement des dossiers pourront vous être données lors de l'assemblée communale.

VOYAGE A L'ETRANGER D'UN MINEUR NON-ACCOMPAGNE

Pour les enfants mineurs qui voyagent à l'étranger sans leur représentant légal, nous proposons une attestation communale. Un des deux parents (ou dans le cas de parents non mariés, séparés, ou divorcés, le parent détenant l'autorité parentale et le droit de garde de l'enfant) est prié de passer dans les bureaux de l'administration avec les données concernant le voyage : dates, destinations et coordonnées de la personne majeure accompagnante.

ACTE D'ETAT CIVIL

Le guichet virtuel de l'Etat de Fribourg permet depuis le 1^{er} octobre 2019 de commander des actes d'état civil électroniques avec signature électronique qualifiée. Ces actes électroniques sont équivalents à ceux sur papier et sont reconnus par les autorités compétentes. Pour cette nouvelle prestation, dont le paiement se fait de façon électronique, rendez-vous sur : ww.fr.ch/commander.

DÉNEIGEMENT

Le Conseil communal vous rappelle les points suivants :

- En cas de chute de neige, les collaborateurs communaux feront de leur mieux pour que les routes soient déblayées et salées aux endroits nécessaires.
- Bien que salées, les routes peuvent présenter encore des zones glissantes, les automobilistes sont invités à s'équiper de manière optimale, les piétons doivent également faire preuve de prudence.
- Il est recommandé de prévoir des déplacements plus longs qu'à l'accoutumée et d'anticiper un départ plutôt que de prendre des risques.

Les personnes qui souhaiteraient l'intervention des déneigeurs et du chasse-neige sur des emplacements ou accès privés sont invitées à prendre contact avec eux pour demander un arrangement, les frais de déblayement sont à charge des requérants.

Contacts : Jean-Claude Chassot 026 653 11 17 pour Villargiroud et Villarsiviriaux
 Jean-François Richoz 026 653 14 89 pour Chavannes-sous-Orsonnens et Orsonnens

SAPINS DE NOEL



La Corporation Glâne-Farzin met en vente des sapins de Noël les samedi 7 et 14 décembre 2019 de 09h00 à 11h30 au centre forestier de Combloney situé à la Montagne de Lussy. Le prix de vente varie en fonction de la grandeur, de Fr. 5.- à Fr. 20.-.

CSPI GIBLOUX-NORD

Nous adressons nos sincères remerciements aux sapeurs-pompiers pour leur engagement auprès de la population tout au long de l'année. Par ailleurs, suite à l'inspection effectuée par la Préfecture et l'ECAB, le samedi 5 octobre 2019, le rapport effectué à la suite d'un exercice a relevé la qualité du travail et la bonne gestion du groupe. Toutes nos félicitations.



RAMASSAGE DES DECHETS :

Le collectif citoyen GRAINE DE, en collaboration avec la Commune, a organisé une journée de ramassage le 5 octobre 2019.



GRAINE DE est un collectif qui a été créé en mai dernier par quelques citoyens de Villorsonnens partageant des intérêts communs : favoriser la biodiversité et les liens sociaux. Pour toute information complémentaire ou souhait de rejoindre le groupe, merci de contacter Stéphanie Caille (steph.caille@hotmail.com ou 079 798 72 50)

ECOLES

Le vendredi 8 juillet 2019, une fête a été donnée en l'honneur de Madame Marie-Noëlle Loetscher et de Monsieur Emile Magnin. Les deux enseignants ont été entourés des enfants des écoles et d'anciens élèves pour l'occasion.

Nos chaleureux remerciements pour leur investissement sans limites et nos meilleurs vœux pour une retraite professionnelle bien méritée !

NONAGENAIRES

Le Conseil communal a eu le plaisir, durant cette année 2019, de célébrer les 90 ans de Madame Simone Bérard et de Madame Ida Bulliard. Une petite fête d'anniversaire a été organisée en présence de leurs proches.

Nous leurs souhaitons de beaux et doux lendemains et une bonne santé !



Simone Bérard



Ida Bulliard

«La musique met l'âme en harmonie avec tout ce qui existe » Oscar Wilde

Au printemps 2020, notre district va vivre un événement passionnant, dont la dernière édition avait été organisée en terres glânoises en 1975 : la Fête Cantonale des Musiques fribourgeoises.

Les sociétés de musique de Châtonnaye, Orsonnens, Ursy et Vuisternens-devant-Romont se sont associées pour assumer la co-organisation : Dans le but d'accueillir les 4'000 musiciens et 20'000 spectateurs attendus du 20 au 24 mai 2020, la Fête aura lieu à Romont. La cantine prendra place en face du Bicubic, les concours se dérouleront quant à eux au Bicubic, au CO et en ville. Le grand cortège du dimanche partira du haut de la ville pour rejoindre la cantine. Nommée Musico'Bourg, la fête est placée sous le thème «Mythes et légendes» ; ce sera l'occasion de faire vivre au grand jour de multiples mystères entourant nos villages fribourgeois...

Un comité d'organisation de 19 personnes, placé sous la présidence de M. Willy Schorderet, esquisse depuis plus de deux ans tous les détails de cet événement qui fera résonner la Glâne au son des cuivres, bois, percussions et tambours.

NOUS AVONS BESOIN DE VOUS

Une aventure réjouissante qui nécessite un engagement extraordinaire d'une grande partie de notre population. Pour cette édition, nous aurons besoin d'environ 1'600 bénévoles qui œuvreront avec enthousiasme pour la réussite de cette manifestation.

Nous espérons pouvoir compter sur votre collaboration et nous vous en remercions d'avance. Toutes les informations sont disponibles sous : www.musicobourg.ch/benevoles ou auprès de Mme Nathalie Buchs tél. 079/718.01.90

De plus, afin de suivre tous les secrets de notre fête, suivez-nous sur les réseaux sociaux et notre site internet www.musicobourg.ch

Nous nous réjouissons de partager Musico'Bourg 2020 avec vous !

Meilleures salutations musicales

Votre société de musique « L'Espérance » et le comité d'organisation

**MUSICO'
BOURG**



**ROMONT
20-24.05.2020**

23^{ème} Fête cantonale des musiques fribourgeoises
23. Freiburger Kantonalmusikfest



Nous manquons d'accueillantes en milieu familial !

Vous aimez les enfants et avez du temps à leur consacrer....

- **2 à 5 jours par semaine**
- **prise en charge d'enfants préscolaires principalement**
- **bonne maîtrise orale du français**
- **formation en cours d'emploi à charge de l'association**
- **salaire en fonction des enfants gardés**

... venez rejoindre notre association !

De nombreuses familles font appel à nos services. Leurs situations sont fort diverses. Il y a certainement des placements qui vous conviendront !

Merci de vous adresser au

026 652 52 38 mardi et jeudi de 8h30 à 11h00
e-mail glane@accueillejour.ch

Vous pouvez laisser un message sur notre répondeur ou aller visiter notre site internet
www.accueillejour.ch



Les associations regroupées au sein des Ligues de santé du canton de Fribourg assurent, sur mandat de l'Etat, des prestations médico-sociales, de soutien et de prévention en faveur des malades concernés et leurs proches, à domicile ou dans les lieux de consultations à Fribourg, Bulle, Châtel-St-Denis, Estavayer-le-Lac, Guin, Tavel et Morat.



Ligue fribourgeoise contre le cancer

- Conseil et soutien psychosocial aux personnes malades et à leurs proches
- Soutien à la réinsertion professionnelle (job-coaching)
- Activités d'information et de prévention
- Registre des tumeurs : récolte et enregistrement de tous les cas de cancers du canton, analyse statistique

026 426 02 90 – info@liquecancer-fr.ch – www.liquecancer-fr.ch



Dépistage du cancer Fribourg

- La mammographie de dépistage pour toutes les femmes dès 50 ans
- Dépistage du cancer du côlon pour les femmes et les hommes dès 50 ans
- Informations sur la prévention et le dépistage du cancer du sein et du côlon

026 425 54 00 – depistage@liquessante-fr.ch – www.liquecancer-fr.ch



Equipe mobile de soins palliatifs Voltigo

- Soins palliatifs spécialisés
- Conseil, soutien et orientation pour les personnes concernées par une situation de maladie grave
- Formation de professionnels et de bénévoles

026 426 00 00 – voltigo@liquessante-fr.ch – www.liquecancer-fr.ch



diabètefribourg

- Consultations infirmières spécialisées en diabétologie pour enfants et adultes
- Soins spécifiques de pieds de diabétiques
- Consultations diététiques
- Vente de matériel
- Formation de professionnels des domaines scolaires et de la santé
- Activités d'information et de prévention

026 426 02 80 – info@diabetefribourg.ch – www.diabetefribourg.ch



Ligue pulmonaire fribourgeoise

- Consultations infirmières, conseils et soutien psychosocial pour les personnes souffrant de maladies respiratoires
- Location et vente d'appareils respiratoires
- Dépistage de la tuberculose et enquêtes d'entourage
- Activités d'information et de prévention

026 426 02 70 – info@liquepulmonaire-fr.ch – www.liquepulmonaire-fr.ch



PEPS Fribourg – Prévention et promotion de la santé

- CIPRET : Aide à l'arrêt du tabac et campagnes de prévention
- Santé en entreprise : prévention et promotion de la santé sur le lieu de travail
- Activités de promotion de la santé et de prévention des maladies respiratoires, cancer et diabète

026 425 54 10 – info@peps.ch – www.peps-fr.ch

ADMINISTRATION COMMUNALE

Pour rappel, voici les horaires de l'administration :

Lundi de 17h00 à 19h00

Mardi 09h00 à 11h00

Jeudi de 14 h00 à 17h00

et sur rendez-vous.

Les bureaux seront fermés dès le 23 décembre 2019 et jusqu'au 5 janvier 2020 compris.



LE CONSEIL COMMUNAL ET LE
PERSONNEL VOUS SOUHAITENT DE
BELLES FETES DE FIN D'ANNEE ET
VOUS ADRESSENT
LEURS MEILLEURS VOEUX POUR 2020

